



Non paiement de pension alimentaire "8 mois"

Par **lefalher**, le **18/01/2011** à **15:58**

Bonjour,

Voilà mon cas:Je suis séparé de corps et de biens depuis le 2/11/2009 et mon ex mari ne pais pas la pension alimentaire demandé par le juge "250 euros mensuel."

Il me doit 8 mois =2000 euros

Si je vais voir un huissier pour qu'il fasse une opposition sur sa retraite ,les frais d'huissiers seront ils à ma charge

salutations

madame le falher

Par **mimi493**, le **18/01/2011** à **16:02**

L'huissier ne pourra recouvrir que 6 mois d'arriérés (pour le reste, vous devrez faire appel au JEX pour une saisie). Le recouvrement faisant suite à un jugement, les frais sont à la charge du débiteur (votre mari) mais vous devez en faire l'avance